

REGLEMENT « La Strasbourgeoise 2022 »

Article 1 : l'Association des Courses de Strasbourg organise le dimanche 2 octobre 2022 La Strasbourgeoise qui comprend :

- Une course à pied réservée aux femmes
- Une marche conviviale ouverte à tous

Article 2 : le parcours de 5km est mesuré officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme. La course et la marche emprunte le même parcours.

Article 2 Bis :

Un village est installé du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre sur la place Kléber. Le départ se fait à 9h pour la course et 9h45 pour la Marche.

Article 3 : responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à « La Strasbourgeoise » auprès de GENERALI AN999014. Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 4 : l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de motif indépendant de la volonté de l'organisateur, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5 : La course à pied féminine est ouverte aux licenciés F.F.A., ainsi qu'aux non licenciés F.F.A. remplissant les conditions minimales d'âge (né en 2008 et avant). Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 5 Bis : Pour la marche, l'inscription est nécessaire pour les personnes nées en 2008 et avant. Les enfants nés en 2009 et après peuvent participer à la marche gratuitement et sans inscription, accompagnés d'un parent. L'inscription à la marche ne nécessite pas de certificat médical.

Article 6 : inscription pour la course et la marche : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. **Le retrait du dossard ne sera possible que si le certificat médical ou la licence sont conformes et à jour** (original ou copie).

Article 7 : tout coureur participant à l'une des épreuves prévues pour sa catégorie doit être muni d'un dossard officiel (ni plié, ni découpé), fixé par 4 épingles sur le torse, sous peine de disqualification. Épingles non fournies par l'organisation.

Article 8 : les décisions du juge arbitre assistés de juges officiels de course pour la régularité des courses seront sans appel. Des commissaires de course seront disposés tout le long du parcours.

Article 9 : une assistance médicale sera assurée sur les parcours du départ à l'arrivée.

Article 10 : les trois premières féminines au scratch de la course seront récompensées sur le podium le jour même de l'épreuve.

Article 11 : Limitation des inscriptions (course et marche) en fonction de la crise sanitaire.

Inscriptions individuelles pour la course et la marche :

- Par courrier jusqu'au jeudi 29 septembre 2022 à 12h.
- A l'Office des sports jusqu'au 29 septembre 2022 à 12h (dans la limite des dossards disponibles)

- En ligne sur le site de la Strasbourgeoise :

www.lastrasbourgeoise.eu jusqu'au 29 septembre 2022 à 12h

- Place Kléber le vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre (11h-19h).

PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

Tarif unique pour la marche et la course : 12€ (dont 5€ reversés à la lutte contre le cancer du sein). Un tour de cou officiel de la Strasbourgeoise 2022 offert à chaque inscrit + 1 dossard.

Pour toute inscription (course et marche) faite jusqu'au vendredi 9 septembre 12h00, le dossard sera personnalisé avec l'intitulé de votre choix.

Challenges : deux challenges sont proposés :

- **DUO :** mère - fille
 - **Team Solidaire :** équipe de 3-4 personnes sur la marche ou la course
- Un tirage au sort sera effectué pour chacun de ces challenges.

Article 11bis : Inscriptions en groupe jusqu'au vendredi 16 septembre 2022 - 12h00 (min. 10 personnes) : nécessite l'ouverture d'un groupe, pour cela, nous contacter à contact@lastrasbourgeoise.eu
Un classement Groupe (Entreprise / Association) sera effectué au plus grand nombre d'inscrits.

Article 12 : Pour la course, le chronométrage sera effectué grâce à une puce UHF (Ultra Haute Fréquence) collée au dos du dossard des participantes.

Article 12 Bis : Pour la marche, il n'y aura pas de puce sur les dossards. Aucun classement ne sera réalisé.

Article 13 : conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD n° 2016/679) mise en application à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que des données seront récoltées pour permettre votre inscription. Ces données seront uniquement utilisées pour votre participation à l'événement puis elles seront stockées sans utilisation. Uniquement, les adresses mails seront utilisés pour les newsletters. Vous pouvez demander à tous moments la suppression de vos données et/ou de votre abonnement aux newsletters. Contact : contact@lastrasbourgeoise.eu

Article 14 : tout coureur participant à « La Strasbourgeoise » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 16 : L'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant l'écoute de musique est autorisée sous la responsabilité exclusive du coureur.

Article 17 : tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 18 : **participant mineur :** une autorisation signée des parents sur le bulletin d'inscription et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition sont obligatoires. Pour les inscriptions en ligne (sur internet) une autorisation parentale est obligatoire (document disponible en ligne).

Article 19 : en cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 20 : Le retrait du dossard n'est plus possible après le départ de l'épreuve.

Article 21 : Les poussettes, trottinettes, rollers et les animaux sont interdits sur le parcours de la course.

Article 22 : Les sacs sont interdits sur le parcours.

Article 23 : La manifestation « La Strasbourgeoise en canoë » a lieu le samedi 1^{er} octobre 2022.

Traversée de Strasbourg en canoë de 1h30 (niveau débutant) ou 3h (niveau confirmé) limitée à 400 participants.

Le tarif est de 20€ par personne dont 5€ reversés à la lutte contre le cancer du sein ;

inscription possible en ligne sur www.lastrasbourgeoise.eu

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de réduire le temps de la traversée en cas de météo défavorable.

Départ : ASCPA (20 Rue de la Plaine des Bouchers)

Arrivée (pour la traversée de 1h30) : Strasbourg Eaux Vives (36 Rue Pierre de Coubertin)

Arrivée (pour la traversée de 3h) : ASCPA

Inscription possible à partir de 8 ans (2014) sous la responsabilité de 2 adultes responsables.

Article 24 : L'épreuve non chronométrée de « Marche Nordique » a lieu le samedi 1^{er} octobre 2022.

Le tarif est de 12€ par personne dont 5€ reversés à la lutte contre le cancer du sein ;

inscription possible en ligne sur www.lastrasbourgeoise.eu

Départ : 11h au Parc de Heyritz (au niveau du Rowing Club)

Arrivée : Strasbourg Eaux Vives

Inscription possible à partir de 14 ans (2008 et avant).

Article 25 : tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification